

Décision

Générale

colonial

Décision n° 839 concernant les ministères.

n° 839

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juin 1964

Numéro JO

n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont constatés, pour compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des agents contractuels de divers services territoriaux, dont les noms suivent :

Art. 2

— Sont reclassés, pour Compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées, les agents contractuels de divers services territoriaux dont les noms suivent :